

Poitiers, le 18 décembre 2023

**Agenda public de Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne**  
**Semaine 51**

**Lundi 18 décembre**

- 18h00 : Formation des élus sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde – Vouillé

**Mercredi 20 décembre**

- 10h00 : Comité de pilotage du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO - Hôtel de préfecture
- 17h30 : Signature de l'avenant au contrat Action Coeur de Ville 2 Poitiers - Hôtel de la communauté urbaine de Poitiers

**Jeudi 21 décembre**

- 9h30 : Formation spécialisée du conseil social d'administration de la Police nationale - Hôtel de préfecture
- 17h00 : Cérémonie de départ du colonel Landrieau SDIS86 - Hôtel de préfecture

**Vendredi 22 décembre**

- 11h00 : Comité de pilotage AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) - Dissay
- 14h30 : Installation de l'observatoire départemental des dynamiques rurales - Rectorat Poitiers

**Agenda public des sous-préfets**  
**Semaine 51**

**Lundi 18 décembre**

- 18h00 : Formation des élus sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde – Vouillé (Alice Mallick, directrice de cabinet)

**Mardi 19 décembre**

- 11h30 : Cellule de veille économique (Christophe Pecate, sous-préfet de Châtelleraut)

**Mercredi 20 décembre**

- 10h30 : Comité départemental du 80e anniversaire de la Libération - Hôtel de préfecture (Alice Mallick, directrice de cabinet)
- 14h00 : Visioconférence des sous-préfets France 2030 de la région Nouvelle-Aquitaine (Christophe Pecate, sous-préfet de Châtelleraut)

**Jeudi 21 décembre**

- 9h30 : Formation spécialisée du conseil social d'administration de la Police nationale - Hôtel de préfecture (Alice Mallick, directrice de cabinet)
- 10h30 : Commission de surendettement avec la Banque de France (Christophe Pecate, sous-préfet de Châtelleraut)
- 17h00 : Cérémonie de départ du colonel Landrieau SDIS86 - Hôtel de préfecture (Alice Mallick, directrice de cabinet et Bénédicte Cartelier, sous-préfète de Montmorillon)

*Cet agenda est susceptible d'être modifié en fonction de l'actualité.  
Les réunions, manifestations, déplacements sont indiqués à titre d'information et ne valent pas invitation.  
Les événements ouverts à la presse font l'objet d'une invitation presse spécifique.*